

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 2 décembre 2022 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 6 décembre 2022.

#### Ordre du Jour

- Urbanisation du secteur Les Ganaudières – Bilan de la concertation préalable
- Election d'un conseiller délégué
- SIEML – Adhésion à la mission de conseil en énergie
- SIEML – Participation aux travaux de raccordement au réseau électrique
- SIEML – Participation aux travaux d'extension du réseau génie civil Telecom
- CCLLA - Attribution de compensation d'investissement
- Refacturation des heures du service technique à la résidence autonomie
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Travaux sur les bâtiments communaux
- Compte rendu des commissions
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,  
Joëlle BAUDONNIÈRE

---

### CONSEIL MUNICIPAL

Le six décembre deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M. DAGUIN, Mme GODINEAU, M ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FRÉMY, GORREC, MOUKADEME, PAULT et SÉCHET, MM. CUVELIER, LÉGER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BÉZIE qui donne procuration à M ROUSSEL, M MEUNIER qui donne procuration à Mme GORREC, M PELLOIN qui donne procuration à M DAGUIN, M QUILEZ qui donne procuration à Mme BAUDONNIÈRE.

Secrétaire de séance : M. DAGUIN

-----  
Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.  
-----

### **URBANISATION DU SECTEUR LES GANAUDIÈRES – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Suite à la concertation préalable qui s'est tenue en septembre et octobre, la SAEML ALTER a réalisé le bilan des observations/souhaits présentés par les habitants lors des permanences et de la réunion publique. Mme le Maire laisse la parole aux deux chargés d'opération d'ALTER venus présenter le bilan :

⇒ Moyens mis en œuvre pour la concertation : registre en mairie, disponible du lancement de la concertation jusqu'à la fin. Tenue de deux permanences et de réunion publique les 28/9/22 et 17/10/22.

⇒ 3 hypothèses de scénarios : sur un périmètre opérationnel de 4ha

1° Scénario : voie principale et 2 boucles.

2° Scénario : voie principale légèrement déviée avec une boucle et une zone de fourrés compensée au sud de l'opération (permettant aussi l'éloignement de la zone agricole des futures habitations). Un recul au sud-est pour les riverains directement au coin.

3° Scénario : une voie principale centrale avec 3 impasses de part et d'autre (6 en tout).

Point commun aux trois scénarii : boisement conservé, gestion des Eaux Pluviales (EP) par infiltration, bassin de rétention au nord en partie basse

⇒ Bilan de la concertation : un sentiment d'adhésion général au projet. Pas de remarques frontales contre le projet.

3 thématiques : (cf bilan de concertation transmis en PJ de la convocation)

⇒ Avis des conseillers municipaux :

- Compensation au sud bien perçue, avec schéma viaire du scénario 3. Triple intérêt : éloignement de la ligne HTA, de la zone agricole et compensation écologique.
- Expression de craintes sur la sécurité et la vitesse sur les rues qui vont recevoir les véhicules du futur quartier.
- Proposition de ALTER de fournir un scénario synthèse intégrant le principe viaire du scénario 3 et la zone de compensation au sud du scénario 2.

La taille des parcelles sera de maximum 500 m<sup>2</sup>, et il y aura une variété de surface de parcelle.

⇒ Planning des échéances à venir :

- Décembre 22 approbation du bilan de la concertation, et élaboration d'un scénario de synthèse.
- Janvier 23 formalisation de l'Avant-Projet (AVP) (surfaces cessibles des parcelles, coûts d'aménagement menant à un bilan financier d'opération d'aménagement). Approbation du périmètre opérationnel, de l'AVP, bilan financier.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2023 : mise en compatibilité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), zonage, PADD. Volet hydraulique loi sur l'eau (pluvial et assainissement des Eaux Usées (EU)).
- Avril 23 : concession d'aménagement qui nécessite l'entrée de la commune dans le capital d'ALTER public : budget de 26 000 € pour 20 actions. Décision prévue en Février lors du conseil d'administration d'ALTER

Une fois actionnaire le conseil municipal pourra approuver la fin de mandat d'étude, le périmètre opérationnel, le pré-bilan financier, et le passage en concession d'aménagement.

- 2<sup>ème</sup> trimestre reprise de contact auprès des propriétaires foncier.

⇒ En parallèle mise en compatibilité du PLU et formalisation de la création de la ZAC.

Question sur la revente des actions : devons-nous attendre qu'une commune soit acheteuse ? Aujourd'hui il y a plus de communes qui attendent d'acquérir que de communes sortantes.

### **DCM 2022-47 – Urbanisation du secteur « Les Ganaudières » - Bilan de la concertation**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de la concertation présenté et autorise Mme le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer toutes les pièces nécessaires.

## **ÉLECTION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

Suite à la démission de Mme Marine DELAUNAY, il convient de procéder à l'élection d'un conseiller municipal délégué aux espaces verts, environnement, agriculture et déchets. Ce conseiller sera également le représentant au sein du Syndicat 3R d'Anjou et membre suppléant à la commission de gestion du secteur 3.

Mme SECHET se porte candidate.

**DCM 2022-48 – Election d'un conseiller délégué à l'Environnement**

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

- Mme SECHET : 13 voix
- 4 votes blanc

Mme SÉCHET est élue conseillère municipale déléguée.

Par ailleurs, suite au départ de M RICHOU et Mme DELAUNAY, des membres sont manquants dans les commissions Espaces verts, Urbanisme, Voirie qu'il convient de remplacer. M LEGER se porte volontaire pour intégrer la commission Environnement.

Mme le Maire propose de solliciter les élus non présents ce soir pour les commissions Urbanisme et voirie.

**SIEML – ADHÉSION A LA MISSION DE CONSEIL EN ÉNERGIE**

Le SIEML propose une convention de mission de conseil en énergie afin d'accompagner les communes pour la maîtrise des coûts de l'énergie comprenant notamment :

- Bilan énergétique personnalisé
- Suivi des consommations
- Elaboration d'un plan d'actions en vue d'une meilleure gestion

Une rencontre s'est tenue avec un représentant du SIEML au cours de laquelle ont été évoqués : un accompagnement pour faire un audit thermique des bâtiments en fonction des consommations énergétiques, la recherche de solutions pour être plus vertueux, un accompagnement pour rechercher des subventions.

Le coût de cette mission est égal à 1 029 € sur la durée de la convention qui est de 3 ans. La convention prévoit la désignation d'un élu référent du SIEML. M CESBRON se porte volontaire.

**DCM 2022-49 – Convention « Adhésion à la Mission de conseil en énergie » avec le SIEML**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'adhésion à la convention « Adhésion à la mission de conseil en énergie » proposée par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) et autorise Mme le Maire à la signer.

**SIEML – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Suite au dépôt de deux permis de construire dans le secteur de la Rue du Pas Chauveau, le SIEML a chiffré le montant du raccordement au réseau électrique basse tension qui s'élève à 5 056 € dont 4 310 € à la charge de la commune (cf Doc3)

**DCM 2022-50 – Participation financière aux travaux d'alimentation en énergie Basse Tension réalisés par le SIEML**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la participation financière aux travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) fixée à 4 310.00 €.

**SIEML – PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU GÉNIE CIVIL TELECOM**

Suite au classement du secteur de la Rue du Pas Chauveau en zone urbaine dans le dernier PLU, la Commune doit en assurer la desserte en génie civil. Le SIEML présente le récapitulatif des travaux d'extension du réseau génie civil télécom dont le montant estimatif s'élève à 17 160 € TTC (cf Doc4).

***Décision de principe – Réalisation des travaux d'extension du réseau génie civil telecom***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur la réalisation des travaux suscités en 2023 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

**CCLA – ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT**

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé de porter le montant de l'AC voirie à 60 000 €. Le Conseil Communautaire a délibéré sur les nouvelles attributions de compensation décidées par les communes et sollicite la délibération de ces dernières sur les nouveaux montants des AC d'investissements.

Pour la commune, le montant de l'AC d'investissement s'élevait à 40 917 € au total dont 20 000 € au titre de la voirie et 20 917 € au titre du service commun en 2019. Suite au changement décidé, le montant de l'AC global s'élèvera à 83 234.08 € dont 60 000 € au titre de la voirie et 23 234.08 € au titre du service commun (cf doc 5).

***DCM 2022-51 – Attribution de compensation d'investissements définitives 2022***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le nouveau montant d'attribution de compensation arrêté par la Communauté de communes Loire Layon Aubance, fixé à 83 234.08 € pour la commune de Mozé.

**REFACTURATION DES HEURES DU SERVICE TECHNIQUE A LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Le service technique commun réalise des heures d'intervention sur la résidence autonomie. Ces heures sont à la charge de la Commune dans le cadre des AC de fonctionnement. Comme chaque année, la Commune refacture ces heures afin qu'elles soient prises en charge par le budget Foyer Logement.

Le nombre d'heures effectué cette année s'élève à 118 heures pour un montant total de 3 164.74 €.

***DCM 2022-52 – Refacturation des heures du service technique à la résidence autonomie***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la refacturation du montant de 3 164.74 € auprès du budget de la Résidence Autonomie.

**INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

La circulaire préfectorale précise que l'indemnité pour le gardiennage des églises n'étant pas revalorisée pour 2022, son montant s'élève à 479.86 €. Le montant de cette indemnité est habituellement versée à Mme THIOU qui assure cette fonction de gardiennage.

***DCM 2022-53 – Indemnité de gardiennage de l'église***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement du montant de 479.86 € à Mme THIOU au titre du gardiennage de l'église.

**TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Des travaux sont nécessaires dans la sacristie de l'église pour permettre l'accueil de l'association paroissiale qui occupait l'ancienne bibliothèque, désormais vendue. Deux devis sont présentés :

- Travaux de chape porteuse d'un montant de 1 869.02 € TTC – devis entreprise BRETEL

- Travaux de plâtrerie (réfection murs et plafonds) d'un montant de 5 972.92 € TTC – devis entreprise At Surface.

**DCM 2022-54 – Devis de travaux sur la sacristie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les devis proposés ci-dessus, autorise le Maire ou l'adjoint aux Bâtiments à les signer, dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2023.

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

- Conseil Municipal des Jeunes

- Présentation dans les deux écoles du Conseil Municipal des Jeunes.
- Demande d'avoir une plus grande lisibilité pour accéder au Padlet directement pour les élections du CMJ jusqu'au 30 janvier.

- Commission Culture Communication Tourisme

- Festival Arts d'Hiver : soutien du département de 2000 € non prévu initialement. Office de tourisme qui a vendu 70 à 80 billets par spectacle.

Sondage de la provenance des spectateurs : sur un échantillon de 230 personnes : 95 habitants de Mozé-sur-louet, 19 de la CCLLA, 33 d'Angers 70 dans le reste du département, 13 hors département.

- Commission Environnement Espaces Verts

- Un arbre une naissance : subvention accordée de 15€ par arbre avec une plantation sur 3 ans. Un communiqué sera publié dans le prochain Petit Mozéen pour les plantations de février 2023. On joindrait à cette occasion le CMJ pour inaugurer le nouveau mobilier.
- Dossier de subvention pour les jardins partagés : communication à venir en début d'année.
- 2 arbres remplacés place de l'église et 2 arbres plantés dans l'école publique.
- L'an dernier 2 mares avaient été restaurées grâce à l'association EDEN, cette année 2 ou 3 mares pourraient être restaurées (2 sur domaine public, 1 sur domaine privé).

- Animation Intergénérationnelle – Accompagnement à l'emploi

- Plaquette en cours de réalisation pour les projets d'animation jeunesse
- Animation multisport complet pour janvier 2023, décorations de Noël vont être installées dans la semaine par nos jeunes.

- Foyer logement

- Prévision des travaux pour la réfection des cuisines l'année prochaine. Subvention de la CARSAT à 50%, mais une augmentation du montant des devis de 10 à 15% donc il va falloir regarder si la provision accumulée est suffisante.

Se posera le renouvellement du bail emphytéotique qui arrivera à échéance en 2023.

**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Décision n° 2022-57 du 02.11.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) B 2300 située(s) « Le Landreau »
- Décision n° 2022-58 du 04.11.2022 : Passation marché d'un montant de 2 808.00 € TTC passé avec l'entreprise ADEQUAT pour l'acquisition d'un portique 2 agrès et tables de pique-nique ».
- Décision n° 2022-59 du 09.11.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) C 1747, 1748, 2247, 2434, 2248 située(s) « Le Pin »

**QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire informe de l'arrivée du nouvel agent comptable, Gwenn METAY
- Présentation des statistiques des demandeurs d'emploi sur la commune
- Vœux du Maire le 6 janvier à 19H00 : Maire et adjoints présenteront leurs voeux
- Prochaine séance du Conseil Municipal le 3 janvier à 20H00

Fait à Mozé sur Louet le 9 décembre 2022

Le Maire

Joëlle BAUDONNIÈRE

Signé